

Crise du COVID-19 - Solution en matière d'action sociale et de lutte contre la pauvreté : création d'un guichet unique Ville-CPAS à Verviers

Synthèse explicative :

Nous constatons régulièrement lors de nos contacts sur le terrain que trop de citoyens n'ont pas aisément accès à un certain nombre d'informations, un accès adapté à leurs conditions sociales, économiques ou culturelles, avec le risque alors que les informations transmises par le bouche à oreille soient tronquées voire erronées. Ceci cause souvent une incompréhension voire des tensions entre certains citoyens et nos administrations.

Ainsi certains Citoyens sont envoyés de la Ville au CPAS, dans un sens puis dans l'autre. Nous avons vraiment besoin d'un lieu où on puisse se faire aider quelque soit son problème. Nous avons besoin de simplifier l'accès pour le citoyen au service d'action sociale, comme par exemple à Ath avec "Habit'Ath info", ainsi qu'à tous les services, pas de ce qui apparaît encore trop souvent comme un dédale administratif.

L'objectif de ce guichet unique est qu'il soit à la mesure de tous. Au-delà de la création du dispositif, il sera indispensable de le porter à la connaissance de tous via les associations de terrain, les comités de quartiers et les régies de quartiers. Le bulletin communal comme le site de la Ville restant également des moyens privilégiés d'information.

Ce guichet est indispensable aujourd'hui, même si nous sommes bien conscients qu'il ne règlera pas tout. La Ville et le CPAS ont besoin de plus de moyens pour lutter correctement contre la pauvreté. L'accès à l'information et au conseil en est un levier important. Aujourd'hui, certes la priorité pour la majorité communale doit être la protection de la santé, mais aussi des moyens de subsistance de notre population car sans ça, après l'épidémie du COVID19, nous risquons d'être confrontés à une épidémie de pauvreté dans une ville avec encore moins de moyens. C'est maintenant qu'il faut agir.

Pour le cdH, Cécile Ozer, Jean-François Denis, Marc Elsen, Claude Orban, Jean-Bernard Vanbossche, Marie-Christine Krings

Pour Ecolo, Hajib El Hajjaji, Jean-Sebastien Mahu, Nezha Darraji, Dany Smeets et Patrice Dumoulin

Pour le PTB, Laszlo Schonbrodt, Andrea Cotrena, Luc Joris et Pierre Schonbrodt

Projet de délibération :

LE CONSEIL,

Considérant l'urgence sociale qu'entraîne la pandémie du COVID-19 pour la population verviétoise;

Considérant que de nombreux/ses citoyen.ne.s verviétois.e.s avec des parcours de vie très diversifiés (travailleurs/ses sans revenus, indépendant.e.s, artistes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées...) se retrouvent amputés en tout ou partie de leurs revenus;

Considérant l'urgence de simplifier les démarches administratives pour que chacun.e puisse accéder à l'aide à laquelle il/elle a droit;

Considérant qu'il est prioritaire que lutter ensemble contre les situations de pauvreté qui sont plus criantes suite aux mesures exceptionnelles nécessaires dans le cadre de la lutte contre le COVID-19;

Considérant que le Conseil a voté une motion le 17 décembre 2019 reconnaissant la situation d'extrême pauvreté comme une atteinte à la dignité humaine et l'engagement de la Ville de Verviers à combattre l'extrême pauvreté sur le territoire de la commune avec tous les acteurs de la société civile;

Considérant les bonnes expériences déjà réalisées dans d'autres communes de guichet unique Ville/CPAS;

Entendu l'intervention de,

Entendu l'intervention de,

A voix POUR,

A voix CONTRE,

A abstention(s),

DECIDE :

1. de mettre sur pied un guichet unique Ville-CPAS consistant à rassembler dans un lieu unique l'ensemble des informations et des documents nécessaires aux citoyen.ne.s qui sollicitent une aide de la part de la Ville ou du CPAS. Ce guichet sera tenu à la fois par des membres du personnel de la Ville de Verviers et du CPAS de Verviers.
2. de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce lieu puisse accueillir les personnes s'y présentant dans le plus strict respect des mesures de salubrité publique et de protection, telles qu'éditées dans le cadre de la lutte contre le COVID-19;

3. de maintenir ce bureau ouvert pendant une année avant de procéder à son évaluation (notamment sur base des suggestions des utilisateurs/trices) pour voir s'il doit être maintenu pour une nouvelle période à définir.